



SPULTIN et publications

Conseil syndical
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée
générale

Statuts

Convention collective
Guide d'application

Régime de retraite
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

17 janvier 2000 / volume 11 / n° 1

L'Employeur met fin à son défaut de paiement à notre Régime de retraite

Le contexte

Au mois de mai dernier, le vice-recteur Samson présentait au SPUL un projet de lettre d'entente qui proposait, d'une part, la mise en place d'un programme d'incitation à la retraite, financé à même les surplus d'actif de notre caisse de retraite, et prévoyait, d'autre part, l'abrogation de plusieurs clauses de notre convention collective. Le SPUL a aussitôt demandé des études actuarielles sur la faisabilité et l'impact de cette proposition. Toutefois, avant même que le résultat de ces études nous ait été livré, le Comité exécutif de l'Université décidait une cessation de paiement des cotisations à notre Régime de retraite et, quelques jours plus tard, le vice-recteur retirait son projet de lettre d'entente.

Le retrait du projet du vice-recteur a rendu caduques les études actuarielles commandées par le SPUL. Cela signifie que notre syndicat a effectué une dépense inutile de plusieurs milliers de dollars. Par ailleurs, la décision unilatérale de l'Employeur de cesser de payer la cotisation patronale au Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL) constituait une diminution de notre rémunération globale. En effet, celle-ci n'est pas uniquement composée du salaire brut, mais comprend aussi la participation de l'Employeur aux divers régimes de prévoyances collectives, ainsi que la cotisation patronale au Régime de retraite. Le SPUL avait alors dénoncé cette façon de faire de l'Employeur qui violait du même coup notre convention collective et le

Règlement de notre Régime de retraite. De plus, des avis juridiques commandés par le SPUL ont clairement indiqué que les motifs d'ordre fiscal invoqués par l'Employeur pour justifier sa décision étaient très peu défendables.

Le projet d'amendement #14*

Conformément au Règlement du RRPPUL, le SPUL a préparé au cours de l'été 1999 un projet d'utilisation des surplus d'actif de la caisse de retraite. Ce projet dont il a été question plusieurs fois dans le SPULTIN a été adopté par le Conseil syndical à sa réunion du mois d'août dernier. L'amendement #14* prévoit l'utilisation d'une part des surplus d'actif de la caisse de retraite pour la bonification du Régime de retraite. Rappelons, qu'en vertu du Règlement du régime, il revient au SPUL de proposer un projet d'amendement pour l'utilisation des surplus de la caisse. Le règlement prévoit aussi que l'Employeur doit signer le projet s'il n'implique pas de hausse des cotisations patronales et s'il respecte le Règlement du régime.

La reprise des cotisations patronales

Confronté à l'attitude résolue de notre syndicat, le vice-recteur Samson signait, le 19 novembre dernier, la lettre d'entente qui avalisait l'amendement #14*. Ce faisant, l'Employeur pouvait difficilement demeurer plus longtemps dans une situation de défaut de paiement. Au cours du mois de décembre, il a donc versé toutes les cotisations dues à notre Régime de retraite depuis juin dernier et devrait bientôt verser les intérêts dus sur ces sommes. Depuis le 1^{er} décembre 1999, il verse la cotisation patronale au taux prévu dans le Règlement du régime, soit 8,5 %. Ainsi s'achève une tentative de l'Employeur de réduire unilatéralement la rémunération globale des professeures et professeurs d'un montant équivalent à 8,5 % de leur masse salariale brute...

Hausse spectaculaire (mais temporaire) des salaires

Vous avez certainement remarqué que la paye du 8 décembre dernier comportait une hausse importante de notre salaire net. Certains pourraient y voir un cadeau de notre Employeur à la veille de Noël, d'autres un effet du bogue de l'an 2000, d'autres encore une erreur attribuable au fameux projet ESSOR. L'explication se trouve plutôt du côté de l'amendement #14* du Règlement de notre Régime de retraite.

La signature par l'Employeur de la lettre d'entente qui modifiait le Régime de retraite selon l'amendement #14* concrétisait plusieurs bonifications à notre Régime de retraite et diminuait rétroactivement le taux de cotisation des professeures et professeurs. Ainsi, depuis le 1^{er} juin 1999, les prélèvements salariaux pour le régime de retraite étaient de 8,5 % du salaire. Toutefois, l'amendement #14* ramène le taux de cotisation à 7,41 % à compter du 1^{er} juin 1999. Le trop payé depuis juin dernier, soit 1,09 % du salaire, nous a simplement été remboursé sur la paye du 8 décembre dernier. De là, une hausse spectaculaire mais malheureusement éphémère de nos salaires...

Première rencontre de négociation pour le renouvellement de la convention collective

Prenant l'initiative d'amorcer les pourparlers, le SPUL a invité la partie patronale à une première rencontre de négociation pour le renouvellement de notre convention collective. La rencontre tenue le 21 décembre 1999 réunissait le Comité de négociation du SPUL : **Louise Mathieu** (faculté de musique), présidente du comité, **Guy Allard** (phytologie) et **James Pottier** (économique) et le Comité de négociation de la partie patronale : **Rodrigue Lavoie** (adjoint au vice-recteur aux ressources humaines), président du comité, **Claude Paradis** (adjoint au vice-recteur à l'administration et aux

finances), **Pierre Lemieux** (doyen de la faculté de droit) et **Jean-Claude Dufour** (doyen de la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation). Cette rencontre visait à discuter des modalités de la négociation. Les représentants des parties se sont entendus sur un calendrier des rencontres de même que sur certains principes de fonctionnement. Soulignons que, forts des résultats des trois vagues de consultation auprès des membres, le SPUL se prépare depuis plusieurs mois à la négociation qui commence. Voilà, c'est parti...

Rencontre SPUL-SPUQ

Le 30 novembre dernier, le Comité exécutif du SPUL recevait deux représentants du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ), le président **Marc Lagana** et le 1^{er} vice-président **Louis Gill**. Cette rencontre a permis d'échanger sur les enjeux des négociations auxquelles se préparent les deux syndicats. Il a été intéressant de constater qu'il existe de grandes similitudes d'abord dans les thèmes centraux des négociations, mais aussi dans les attitudes des parties patronales.

Cette rencontre nous a aussi permis d'obtenir des informations sur certains aspects de la convention collective des professeures et des professeurs de l'UQAM. Il nous aura aussi été possible de discuter des différences dans les méthodes de gestion des deux universités et d'échanger à propos des difficultés d'application de certaines clauses des conventions collectives. Les renseignements obtenus alimenteront la réflexion de notre Comité de négociation. De telles rencontres permettent de constater l'importance de maintenir des contacts avec les syndicats des autres universités.

Compte rendu de la réunion régulière du Conseil syndical du 17 décembre 1999

La réunion régulière du Conseil syndical a eu lieu le 17 décembre 1999 à 11 h 30 à l'auditorium Jean-Paul-Tardif du pavillon La Laurentienne. Voici un résumé des principaux points qui y furent discutés.

1. Comité d'aide financière : recommandations et décisions

James Pottier a présenté le rapport du Comité d'aide financière. Rappelons que le SPUL a une politique d'aide financière qui vise à soutenir et promouvoir l'action syndicale, les groupes communautaires locaux et la solidarité internationale. Le rapport fait état des sommes octroyées à différents organismes par le Comité exécutif suite aux recommandations du Comité d'aide financière. Toutefois, l'octroi de montants supérieurs à 1 000 \$ requiert l'accord du Conseil syndical. Ainsi, suite à une proposition du Comité exécutif, il a été résolu qu'un montant de 3 500 \$ soit remis à l'organisme Action-chômage Québec et qu'un montant de 2 000 \$ soit versé au Regroupement d'éducation populaire et d'action communautaire de la région 03 (Québec).

2. Compte rendu du Comité de négociation

Louise Mathieu, présidente du Comité de négociation, fait rapport au Conseil syndical. Depuis le 15 octobre, le Comité de négociation a tenu six réunions dont deux avec le Comité d'appui et de stratégie. Alors que le travail de réécriture de la convention collective se poursuit, le Comité de négociation a identifié des enjeux importants de la négociation. Cette liste n'est évidemment pas complète et d'autres thèmes s'ajouteront certainement.

Les thèmes identifiés jusqu'à présent sont : **1)** les salaires; **2)** le soutien aux activités professorales (les ressources matérielles et humaines mises à la disposition des

professeures et professeurs); **3**) la protection des ressources professorales (les postes de professeurs); **4**) la charge de travail; **5**) le rôle des professeures et des professeurs dans la prise de décisions relatives aux politiques, règlements et procédures touchant la mission et le développement de l'université.

3. Information du président et questions des membres

Journée PROF&TIC

Le président **Claude Banville** informe le Conseil que plusieurs membres du SPUL ont participé à un colloque ayant pour thème " professeurs et technologies de l'information et des communications ". Le président indique que ce fut un colloque intéressant, mais qu'il faudra porter attention à l'impact des TIC sur la tâche professorale. Le président souligne aussi que le support nécessaire au développement des TIC peu donner lieu à une ré-allocation implicite des ressources au détriment des ressources actuellement mises à la disposition des professeures et des professeurs.

Conseil fédéral de la FQPPU

Le président informe le Conseil syndical qu'une rencontre du Conseil fédéral de la FQPPU a eu lieu les 2 et 3 décembre 1999. Lors de cette rencontre, une étude comparative des régimes de retraite des universités québécoises a été présentée. Celui de l'Université Laval se compare avantageusement à ceux des autres universités. Par ailleurs, un tour de table sur les principaux enjeux de la négociation dans les autres universités démontre que la plupart des employeurs mettent l'accent sur les contraintes budgétaires et relèguent les surplus des caisses de retraite. Des questions entourant la propriété intellectuelle et la commercialisation des retombées de la recherche universitaire ont aussi été abordées. Il ressort que la FQPPU est un organisme très actif de concertation provinciale et de représentation sur le plan national et international.

Questions et commentaires des membres

Plusieurs membres rapportent que des doyens tentent d'établir une grille d'évaluation de la performance des professeures et des professeurs. Des membres rapportent aussi que l'Administration désire mettre en place un processus d'évaluation des activités mettant en lien direct le rapport d'activité et la charge de travail.

Des membres signalent que, dans leur unité respective, des personnes sont engagées comme professeurs-chercheurs dans le cadre d'un programme du FCAR. La chose soulève la question du statut de ces professeurs dans le cadre de notre convention collective. Le Conseil syndical est informé que le Comité des griefs a été saisi de ce dossier. Le président d'assemblée demande à tout délégué qui désirerait transmettre des informations de contacter le SPUL.

4. Nomination de membres associés

Plusieurs professeures et professeurs nouvellement retraités ont été nommés membre associé du SPUL. Il s'agit de **Marcel Baril** (physique), **Robert Caillibot** (informatique), **Perséphone Canonne** (chimie), **Jacques Côté** (anatomie et physiologie), **Marc Giguère** (faculté de droit), **Gilles Ritchot** (géographie), **Françoise Têtu-de-Labsade** (littératures) et **Pierre Vézina** (école de comptabilité). Conformément aux statuts du SPUL, le membre associé reçoit l'information diffusée par le syndicat aux membres réguliers.

Fisc et sabbatique

Depuis 1998, les autorités fiscales, fédérales et provinciales, ont procédé à une vérification des dossiers de plusieurs professeurs et professeures ayant pris une année sabbatique au cours des dernières années. Il semble que plusieurs collègues aient ainsi reçu des avis de cotisation émanant soit de Revenu Canada, soit de Revenu Québec.

Face à cette situation et à la lumière de la jurisprudence, le SPUL a entrepris, en 1998, de contester, au nom de ses membres, toute nouvelle cotisation découlant d'un traitement fiscal inapproprié des frais d'année sabbatique. La cause inscrite par les procureurs du SPUL devant le tribunal d'appel de l'impôt fédéral devrait être entendue au printemps 2000.

Si vous avez reçu un projet de nouvelle cotisation ou un avis officiel de nouvelle cotisation ayant trait au remboursement de frais d'année sabbatique, nous vous invitons à contacter le SPUL sans délai afin que nous puissions informer nos procureurs de ces nouveaux éléments et vous aider à faire opposition. Il est important de noter que le **délai** pour faire opposition à l'encontre d'un tel avis est fixé par la loi à **60 jours** de la date apparaissant sur l'avis de cotisation. Il faut donc agir sans tarder, quitte à se désister plus tard.

Il va sans dire que toute information que vous pourrez communiquer au SPUL concernant cette affaire sera traitée avec la plus stricte confidentialité.

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)